



Laon, le 26 mars 2013

Dossier de presse

Rencontre avec des volontaires en service civique

Pierre Bayle, préfet de l'Aisne, se rend aujourd'hui au siège de la Fédération régionale des maisons des jeunes et de la culture, afin d'échanger avec des jeunes volontaires en service civique qui y effectuent leur formation civique et citoyenne.

L'occasion de revenir sur les avantages du service civique, qui permet aux jeunes d'acquérir de nouvelles compétences tout en participant activement à la vie de la Cité.

1. Le service civique
2. Zoom sur le dispositif dans l'Aisne
3. Bilan et orientations

Contact presse :

Service départemental de la communication interministérielle

Tél : 03 23 21 82 15

Courriel : pref-communication@aisne.gouv.fr

Le service civique

Le service civique a été créé par la loi du 10 mars 2010. Il remplace le service civil volontaire mis en place en 2006, et vise comme lui à **développer l'engagement citoyen auprès de structures d'accueil diverses (associations, collectivités territoriales...) chargées de missions d'intérêt général.**

► Qui peut postuler ?

Il est **ouvert aux Français et aux étrangers en séjour régulier** depuis un an, âgés de 16 ans à 25 ans sous la forme de l'engagement de service civique, et sans limite d'âge au-delà de 25 ans sous la forme du volontariat de service civique. **Les conditions d'engagement des jeunes entre 16 et 18 ans sont aménagées** de façon à ne pas nuire à leur scolarisation : des missions adaptées leur sont proposées et leur engagement nécessite une autorisation parentale.

► Pourquoi s'engager ?

Le service civique, c'est d'abord la possibilité de s'engager dans des missions au service de la collectivité. En accomplissant une mission de service civique, le volontaire reçoit et transmet le sens des valeurs républicaines. Il contribue à renforcer les solidarités et le lien social.

Il reçoit la carte du service civique qui atteste de son statut et lui offre certains avantages pendant sa mission. En tant que volontaire, il bénéficie de **l'assurance-maladie**. Toute la période de service civique est validée pour sa retraite.

Par ailleurs, **une indemnité de 467,34 € nets par mois, intégralement financée par l'Etat**, est directement servie au volontaire. L'organisme d'accueil doit verser au volontaire une prestation en nature ou en espèces d'un montant de 106,31 € contribuant aux frais d'alimentation ou de transports. Les volontaires bénéficient en outre d'une couverture sociale complète financée par l'Etat.

Les volontaires bénéficient d'un accompagnement pour faciliter le déroulement de leur mission. Il prend la forme d'une phase de préparation et d'accompagnement dans la réalisation de la mission, d'une **formation civique et citoyenne** et d'un appui à l'orientation professionnelle.

Enfin, l'engagement de service civique est pris en compte et valorisé dans votre parcours professionnel : c'est **une plus-value dans le cadre de votre formation ou d'une recherche d'emploi**. Au terme de leur expérience, l'Etat remet aux volontaires une attestation officielle mettant en avant les compétences qu'ils ont acquises.

► A qui m'adresser pour un recrutement ?

Toutes les missions de Service Civique sont disponibles en ligne sur le **site officiel de l'Agence nationale du service civique** :

www.service-civique.gouv.fr

Les personnes souhaitant bénéficier d'une orientation personnalisée peuvent se renseigner auprès des missions locales et des points d'accueil et d'information pour la jeunesse.

Zoom sur le dispositif dans l'Aisne

Depuis le lancement du dispositif en 2010, **320 jeunes effectuent ou ont effectué un service civique au sein de l'une des 88 structures d'accueil agréées du département.**

Il s'agit majoritairement de garçons (58%), majeurs (71 % ont entre 18 et 22 ans), ex-demandeurs d'emploi (59,1%) et engagés pour des missions de 24 heures par semaine (65%) dans le domaine du sport, des loisirs et de la culture (56%).

Actuellement, 136 personnes sont en mission dans l'Aisne

► Répartition des missions par type de structures d'accueil (agrément régionaux et nationaux) :

Associations : 72 %
Etablissements publics : 19 %
Collectivités territoriales : 5 %
Services extérieurs de l'Etat : 4 %

► Quelques exemples d'offres de mission vacantes dans le département :

■ Fédération régionale des maisons de jeunes et de la culture de Picardie (tél : 03 23 26 34 50) – siège à Laon

- Assistance à l'activité « cinéma itinérant »
- Animation intergénérationnelle et citoyenne
- Accompagnement et médiation sur les programmes européens- Promotion et accompagnement du dispositif Junior Association

–

■ Association d'aide et de garde à domicile de l'Aisne (tél : 03 23 74 51 50) – siège à Soissons

- Rompre la solitude et l'isolement des personnes en perte d'autonomie
- Culture, histoire(s) et mémoire : un parcours de vie

■ Groupe de gendarmerie départementale de l'Aisne – siège à Laon (tél : 03 23 22 53 00)

- Appui et soutien dans le cadre d'actions de prévention auprès des jeunes (2 postes)
- Appui et soutien des actions menées par le travailleur social du conseil général (2 postes)

■ Union REMPART (tél : 01 42 71 96 55)

- Soutien à la coordination de chantiers de bénévoles pour la restauration du patrimoine (Coucy le Château)

■ Familles rurales – siège à Monampteuil (tél : 03 23 23 48 49)

- Participation à l'organisation du regroupement jeunesse national familles rurales

■ Ligue de l'enseignement de l'Aisne- siège : Presles et Boves (tél : 03 23 54 53 20)

- Lire et faire lire (zones rurale du département)

Bilan et orientations

► Un bilan après trois ans d'existence ...

Depuis son lancement, le dispositif a attiré **42 000 jeunes dans notre pays.**

Un sondage effectué par l'Agence du service civique en février-mars 2013 auprès de 900 volontaires interrogés quatre à huit mois après la fin de leur mission montre notamment que :

- **89 %** des jeunes sont satisfaits de leur expérience
- pour **61%** d'entre eux, le service civique les a aidés ou va les aider à trouver un emploi
- pour **69 %**, il facilite leur orientation professionnelle et leur a permis d'avoir une idée plus précise de ce qu'ils souhaitaient faire
- **75 %** des jeunes étudient ou travaillent 6 mois après leur service civique

► Les orientations pour 2013 ...

L'objectif national de recrutement de volontaires en engagement de service civique est fixé à 30 000 en 2013, dont **958** en Picardie, 5^{ème} région française pour la dotation de postes.

Les axes prioritaires de développement du service civique sont :

- le renforcement de la qualité des missions,
- un développement de la mixité sociale et d'un accès pour tous (jeunes en situation de handicap – jeunes issus de quartiers prioritaires),
- une plus grande implication des collectivités territoriales tant comme partenaires que comme organismes d'accueil,
- une articulation avec les emplois d'avenir et les dispositifs de lutte contre le décrochage scolaire,
- la valorisation du service civique au sein des universités.